



## Augmentation de salaire avant les congés payés

Par **Tony\_J**, le **06/09/2012** à **22:44**

Bonjour,  
mon salaire a été augmenté en mai dernier et j'ai pris congé tout le moi d'aout .  
Au retour de mes vacances je reçois mon salaire qui ne comporte pas cette augmentation donc le salaire que j'avais avant le moi de mai. Mon patron et son comptable m'explique que les congé se calcule de juin de l'année dernière a mai de l'année en cour donc les 2.5 jours par moi que j'ai économisé étaient sur la base de l'ancien salaire... Est ce vrai mes amis me disent non et que je devrais être payé comme si j'avais travaillé ce moi la .

Merci

Par **pat76**, le **07/09/2012** à **15:54**

Bonjour

Votre employeur vous roule, les congés payés doivent être payés en fonction du salaire que vous auriez perçu si vous aviez travaillé au mois d'août.

Vous envoyez une lettre recommandée avec avis de réception à votre employeur dans laquelle vous le mettez en demeure de vous verser au plus tard dans les 8 jours à la réception de votre lettre, le reliquat du salaire que vous auriez perçu au mois d'août, si vous aviez travaillé et de vous remettre un nouveau bulletin de salaire concernant le mois d'août.

Vous précisez que les jours de congés se calculent du 1er juin au 31 mai de l'année suivante, mais le salaire a payer est celui que vous auriez perçu si vous aviez travaillé. Il doit donc tenir compte de l'augmentation du mois de mai.

Vous précisez que faute d'avoir obtenu satisfaction dans le délai précité, vous saisirez le Conseil des Prud'hommes en référé pour faire valoir vos droits.

Vous ajoutez que vous informez l'inspection du travail de la situation.

Vous garderez une copie de votre lettre et en enverrez une copie à l'inspection du travail.

Par **Tony\_J**, le **08/09/2012** à **00:39**

Merci pour votre réponse ! cordialement

Par **alterego**, le **08/09/2012** à **08:43**

Bonjour

Vous n'avez pas "économisé" une somme d'argent mais un nombre de jours qui doivent vous être payés sur la base du nouveau salaire.

L'employeur pas très fute fute c'est presque excusable, quoique à notre époque..., mais alors le comptable c'est inexcusable.

Cordialement

Par **Tony\_J**, le **10/09/2012** à **08:23**

Le pire c'est qu'ils sont 2 comptables.. Je règle ca cette semaine  
Merci de votre aide